

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 00010/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 22 MAI 2022

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
N°02/DC/MINJEC/CIPM/2022 DU 24 FEVRIER 2022 EN VUE DE L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES
BATIMENTS DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION
CIVIQUE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu La loi N°2021/018 du 17 Décembre 2021 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0242/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2022.

Considérant l'avis de demande de cotation N°02/DC/MINJEC/CIPM/2022 du 24 février 2022 en vue de l'entretien ordinaire des bâtiments des Services Centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation sus visée :

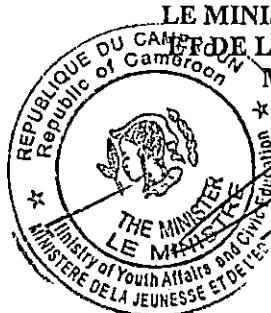
NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU D'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION
SATIS SARL B.P. :13 47 YDE. Tél :697 28 35 72/679 91 15 66	20 057 850 F CFA	Yaoundé, Région du centre, département du Mfoundi.	Dix (10) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
Maître d'Ouvrage



Mounouma Foutso

Yaoundé, le 22 MARS 2022